***acte certifié exécutoire*,**
transmis en Préfecture le 08 juillet 2019
affiché ou publié le lundi 08 juillet 2019
identifiant de télétransmission *073-200069110-20190627-lmc1H22109H1-DE*
identifiant unique de l'acte *lmc1H22109H1*

Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 juin 2019

n° 099-19

Objet : ***RS - Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le projet de tiers lieu o79 dans le cadre de l'appel à projets européen FEDER/FSE 2014-2020***

• date de convocation le 21 juin 2019 **• nombre de conseillers en exercice : 52**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-sept juin à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jarsy, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 28

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Xavier Dullin - Benoit Perrotton
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Frédéric Bret à Michel Dyen - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin

• conseillers excusés : 20

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Aloïs Chassot - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Pierre Perez - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Sylvie Vuillermet

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.
Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

Bureau du 27 juin 2019

délibération ***n° 099-19***

objet ***RS - Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le projet de tiers lieu o79 dans le cadre de l'appel à projets européen FEDER/FSE 2014-2020***

Aloïs Chassot, conseiller délégué chargé de l'économie numérique et du territoire connecté, indique que le projet de tiers lieu o79, porté par Grand Chambéry, la Ville de Chambéry et l'association le Mug Coworking, est lauréat de l'appel à projets européen « tiers lieux et innovation » destiné à accompagner le développement d'équipements et de dispositifs innovants à vocation économique et sociale sur la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il bénéficiera à ce titre d'une subvention de l'Union européenne de 300 000 € qui sera répartie entre les trois partenaires porteurs du projet. La présente délibération a pour objet de solliciter cette subvention.

Le tiers lieu o79 est également inscrit dans le dispositif Cœur de ville de la Ville de Chambéry et répond au plan d'actions lancé par l'Etat pour renforcer l'attractivité et dynamiser la vitalité des centres urbains.

Lieu numérique d'innovation, à destination des habitants et/ou usagers du territoire (indépendants, salariés, entreprises, jeunes, acteurs institutionnels et socio-économiques) le o79 regroupera les activités du point information jeunesse gérées par la Mission locale jeunes de Chambéry et du Mug Coworking.

En interaction avec la Dynamo, il aura également pour partenaires actifs l'incubateur de Chambéry-Grand Lac Economie, la French Tech in the Alps-Chambéry.

Il aura pour rôle de gérer et faciliter l'émergence de projets, de produire de manière collaborative, de proposer des formations et d'essaimer la culture réseau autour de quatre axes thématiques : l'entrepreneuriat, la jeunesse, le numérique et l'innovation.

Le montage financier repose sur une opération collaborative portée par Grand Chambéry dans le cadre du programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020.
Les dépenses prévisionnelles pour la réalisation de ce projet s'élèvent à 950 000 € pour la période 2019/2020. La répartition des charges et des coûts entre les parties prenantes est la suivante :

- Grand Chambéry est le chef de file de l'opération et assume les charges de fonctionnement et de coordination liées à l'amorçage et au développement du projet sur deux ans (2019-2020),
- la Ville de Chambéry, en tant que propriétaire des locaux, assume les dépenses d'investissement liées aux travaux et à l'aménagement,
- Chambéry-Grand Lac Economie apporte une aide financière, au titre de sa compétence économique transférée par Grand Chambéry,
- l'exploitation et l'animation du o79 sont confiées à l'association le Mug Coworking et la Mission locales jeunes : les charges de fonctionnement et d'animation liées aux activités seront assumées par ces deux structures occupantes.

Le plan de financement prévisionnel sur l'ensemble de la période se décline ainsi :

Dépenses prévisionnelles	**Financements prévisionnels**
- 950 000 €	- FEDER/FSE : 300 000 € - Etat : 100 000 € - Région : 100 000 € - Financements publics (Grand Chambéry, Ville de Chambéry, CGLE) : 330 000 € - Autres financements : 120 000 €

La livraison des locaux est prévue à l'automne 2019, la phase de travaux est lancée.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les demandes de subvention,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : sollicite auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du FEDER/FSE, la subvention la plus élevée possible pour les dépenses de réalisation et de développement du projet de tiers lieu o79,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir et notamment le dossier de demande de subvention,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 099-19

Objet de l'acte :	RS - Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le projet de tiers lieu o79 dans le cadre de l'appel à projets européen FEDER/FSE 2014-2020
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions
Date de l'acte :	27 juin 2019
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190627-lmc1H22109H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22109H1

Date de transmission en Préfecture :	08 juillet 2019
Date de réception en Préfecture :	08 juillet 2019